



Extrait du registre des délibérations du Conseil métropolitain

Séance du 01 avril 2016

OBJET : **AGRICULTURE, FORET ET MONTAGNE** - Schéma métropolitain de desserte forestière et de mobilisation des bois

Délibération n°

Rapporteur : Françoise AUDINOS

PROJET

Mesdames, Messieurs,

Vu le décret n° 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Grenoble-Alpes Métropole » et notamment son article 4 ;

Au 1^{er} janvier 2015, la Métropole est devenue compétente en matière d'« étude, suivi et mise en œuvre du schéma de mobilisation forestière par l'aménagement des nouvelles infrastructures (routes, pistes, plates-formes de retournement, chargeoirs) nécessaires à l'exploitation forestière ».

La fusion au 1er janvier 2014 des Communautés de Communes du Balcon Sud de Chartreuse et du Sud Grenoblois avec Grenoble-Alpes Métropole a renforcé les caractéristiques rurales et montagnardes du territoire. Dans ce nouveau périmètre, élargi de près de 60% de la surface initiale de l'agglomération, la forêt occupe 65% de l'espace.

La forêt a fait l'objet, par le passé, de différentes études sur l'ensemble du territoire métropolitain. Une « cartographie dynamique pour la mise en exploitation des secteurs prioritaires de la Métropole » a notamment été mise à jour en 2015. Ce travail est basé sur un ensemble varié de données thématiques référentielles issues des études antérieures (boisements, risques, foncier, accessibilité, environnement, récréation, ...) et complété par des relevés sur le terrain (peuplements et desserte). Cet outil a permis de dégager des priorités en matière d'entretien et d'exploitation de la forêt sur l'ensemble du territoire.

En effet, pour développer la filière bois et conserver une forêt en bonne santé, il est nécessaire d'intervenir régulièrement au cours de la vie des peuplements forestiers. Pour ce faire, la réalisation d'opérations sylvicoles et des coupes régulières de bois sont nécessaires.

Toutefois, l'importante richesse potentielle de la forêt métropolitaine n'est pas exploitée au mieux, compte tenu du manque de dessertes forestières adaptées aux conditions économiques et naturelles et en raison de problèmes liés au morcellement de la forêt privée (qui représente près de 80% de la forêt du territoire).

De fait, la desserte forestière constitue un véritable équipement servant l'aménagement et le dynamisme d'un territoire. Elle est indispensable pour assurer une gestion forestière durable et permet d'accéder à une ressource dont l'exploitation et la transformation participent à l'économie locale. La valorisation de secteurs, aujourd'hui difficilement exploitables, constitue un enjeu d'importance pour la filière bois locale, dont une étude récente, réalisée par Créabois (l'interprofession du bois en Isère), montre qu'elle assure plus de 2500 emplois dans la Métropole.

Face à ce constat, la Métropole de Grenoble et ses partenaires forestiers ont pour objectif commun de développer la mobilisation de la ressource locale (bois d'œuvre et bois énergie). Pourtant, la question de la desserte traditionnelle, comme de l'exploitation par câble qui ouvre aussi de nouvelles perspectives, ont souvent été abordées lors de différents échanges avec les acteurs socio-professionnels, sans aboutir à la réalisation effective d'infrastructures structurantes en nombre suffisant.

Si un premier travail qui a abouti à la création du « Schéma de desserte forestière du Sud Grenoblois » a donné des premiers résultats intéressants, il n'en reste pas moins que la création d'un outil commun et partagé de programmation pour la réalisation d'un réseau cohérent de desserte forestière à l'échelle de la Métropole s'avère nécessaire. La prise de compétence au 1^{er} janvier 2015 le permettant, il est donc proposé de procéder à l'élaboration d'un « **schéma métropolitain de desserte forestière et de mobilisation des bois** ».

Les enjeux d'une telle démarche pour la Métropole sont multiples et plusieurs de ses compétences sont concernées :

- un enjeu économique : structurer une filière économique d'amont en aval (de l'exploitation à la 2ème transformation des bois), génératrice de richesses et d'emplois ;
- un enjeu environnemental : contribuer au plan « Air Energie Climat » de la Métropole en développant la production d'énergies renouvelables sur le territoire, développer l'utilisation du matériau bois dans la construction, maintenir l'entretien des coteaux en vue de la préservation de la biodiversité ;
- un enjeu d'aménagement de l'espace et de protection : entretien et gestion rationnelle des forêts pour qu'elles continuent à jouer leur rôle de protection contre les risques de chutes de blocs et de glissement de terrain, diminuer le risque d'incendie et d'embâcle et maintien des équilibres hydrauliques et climatiques ;
- un enjeu de gestion de la fréquentation de loisir et d'accessibilité de la forêt aux habitants.

Au regard de ces enjeux, il est proposé de développer un outil tenant compte des spécificités du territoire de la Métropole en lien avec les territoires voisins, justifiant la mise en place d'actions propres aux forêts péri-urbaines en complément d'actions structurantes déjà menées par d'autres acteurs institutionnels (en particulier le Conseil Départemental de l'Isère et la Région Auvergne-Rhône-Alpes).

La mise en œuvre d'un « schéma métropolitain de desserte forestière et de mobilisation des bois » sur le territoire métropolitain devra, en premier lieu, intégrer le schéma de desserte forestière élaboré par la Communauté de Communes du Sud Grenoblois et se concevoir en cohérence avec les travaux en cours, engagés par le Parc Naturel Régional de Chartreuse sur son territoire.

Dans ce contexte, l'ambition du « schéma métropolitain de desserte forestière et de mobilisation des bois » sera de :

- intégrer et étendre à l'ensemble de la Métropole le schéma de desserte réalisé dans l'ancien périmètre du Sud Grenoblois
- faire l'état des lieux de l'existant et des projets en cours en matière d'études et de dessertes ;
- définir les zones forestières actuellement inexploitable, leurs potentialités en termes de peuplements actuels mais aussi de stations forestières ;
- identifier les secteurs où la desserte est à améliorer ;
- étudier les possibilités de dessertes et câble pour une mobilisation optimale du bois en fonction des potentialités et en favorisant les dessertes multifonctionnelles ;
- définir les potentialités de mobilisation de bois-énergie, bois construction et les moyens logistiques à mettre en œuvre sur le secteur ;
- hiérarchiser les priorités pour la réalisation de routes et pistes ;
- établir un plan d'actions prioritaires et un premier chiffrage estimatif
- permettre de faciliter l'accès aux cofinancements Etat-Europe pour les projets de desserte qui seront considérés comme prioritaires, dès lors qu'ils auront été inscrits dans un schéma territorial de desserte et de mobilisation des bois.

Ce travail, dont l'élaboration est estimée à une durée de 18 à 24 mois, devra intégrer les enjeux forestiers, pastoraux, touristiques et d'accueil du public ainsi que les enjeux environnementaux, de protection, l'impact paysager et les réglementations en vigueur.

Le « schéma métropolitain de desserte forestière et de mobilisation des bois » devra apporter aux élus métropolitains les éléments techniques et financiers pour qu'ils puissent valider le projet, s'approprier la démarche, suivre sa mise en œuvre, participer aux comités

de pilotage locaux et aboutir ainsi à la programmation de la réalisation effective des infrastructures.

La démarche devra associer les propriétaires privés. Une articulation devra notamment être trouvée avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et l'Office National des Forêts (ONF).

Afin de permettre la réalisation de cet outil structurant, il est proposé de recourir, dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte et soumise aux dispositions du Code des marchés publics, à un prestataire pour accompagner la Métropole dans sa démarche d'élaboration d'un « schéma métropolitain de desserte forestière et de mobilisation des bois », en cohérence avec sa politique générale, les attentes de ses partenaires forestiers, et notamment la prise en compte globale de la multifonctionnalité de la forêt.

Ce « schéma métropolitain de desserte forestière et de mobilisation des bois » sera élaboré conformément au cahier des charges des schémas de desserte forestière en Isère.

Ainsi, la rédaction de l'étude définitive comprendra les chapitres suivants :

- Analyse de l'état actuel de la voirie ;
- Analyse du massif forestier et des besoins, analyse des sensibilités ;
- Fiches de voirie (fiches synthétiques présentant chaque tronçon, avec le coût estimatif et les mesures visant à réduire l'impact des travaux) ;
- Plan de mobilisation câble ;
- Plan de mobilisation bois-énergie ;
- Programme d'action et priorités d'investissement ;
- Chiffrage indicatif.

La réalisation du projet sera suivie par un groupe de travail composé de représentants de la Métropole, des communes, des Parcs Naturels Régionaux (Vercors et Chartreuse), du CRPF, de l'ONF, de la DDT, du Département de l'Isère, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de toute personne qu'il sera jugé nécessaire d'associer à la démarche. Le prestataire retenu devra travailler en étroite relation avec les partenaires du projet.

Après examen de la Commission Territoire Durable du 11 mars 2016, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve le lancement de la démarche d'élaboration d'un « schéma métropolitain de desserte forestière et de mobilisation des bois » à l'échelle du territoire métropolitain ;
- Autorise le Président à solliciter les différents partenaires institutionnels : Europe, État, Région, Département, pour l'obtention de subventions ;
- Autorise le Président à signer tout document se rapportant à l'élaboration de ce « schéma métropolitain de desserte forestière et de mobilisation des bois ».